

Mise à jour n° 171 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 06 15

**18<sup>e</sup> mise à jour du Tome IV – Abords de route**

**Pages liminaires**

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Décembre 2021	Modification et information	Juin 2023
Introduction	Septembre 2022	Introduction	Décembre 2022
Notes générales 5 à 8	Déc. 2019 Déc. 2021	Notes générales 5 à 8	Juin 2023
Dos de couverture		Dos de couverture	

**Pages de chapitres du tome**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
En général (dans tous les chapitres)					Actualisation de la dénomination du Ministère.
1	i et ii	2021 06 15	i et ii	2023 06 15	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	2021 06 15	7 et 8	2021 06 15 2023 06 15	Section 1.6.2.2 « Critères de sélection », c) « Brise-vent » : remplacement du terme « haie brise-vent » par « brise-vent ».
	DN 001 et DN 002	2018 06 15	DN 001 et DN 002	2023 06 15	DN 001 et et DN 002 : Remplacement du terme « semis » par « plants ».
3	i à iii	2022 09 15	i à iii	2023 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2019 06 15 2022 09 15	1 et 2	2023 06 15	Section 3.2 « Références » : actualisation de la dénomination de deux ministères.  Section 3.3 « Définitions » : actualisation de la dénomination du Ministère et ajout de « télécommunication » à la définition des services publics.
	19 à 21	2022 09 15	19 à 22	2022 09 15 2023 06 15	Section 3.8.1 « Généralités » : ajout du terme « horizontal » pour les techniques de forage par alésage (roc) et forage avec marteau de fond de trou.  Section 3.8.1.1 « Étude géotechnique » : ajout d'une précision indiquant que l'étude géotechnique est obligatoire dans les cas énumérés dans cette section.  Tableau 3.8–1 : ajout de l'augmentation de la profondeur minimale des trous de forage pour un diamètre de 600 mm et plus, qui est de 8,0 m, et ajout de la note 2.



Mise à jour n° 171 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 06 15

18<sup>e</sup> mise à jour du *Tome IV – Abords de route*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Section 3.8.3.1 « Forage dirigé » : ajout de plusieurs conditions sur l'utilisation de cette technique de forage.</p> <p>Section 3.8.6 « Plan de mesures d'urgence et plan de gestion des risques » : ajout du plan de gestion des risques au titre de la section et ajout des documents obligatoires à fournir pour le plan de mesures d'urgence et le plan de gestion des risques.</p>
6	i et ii 1 à 19	2022 09 15 2007 06 15 2019 06 15 2021 06 15 2022 09 15	i et ii 1 à 18	2023 06 15 2023 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 6.1 « Introduction » : ajout de l'importance de l'analyse des impacts environnementaux dès l'avant-projet préliminaire.</p> <p>Section 6.2 « Références » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• actualisation de la dénomination du Ministère;</li> <li>• ajouts des références au règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles et au règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.</li> </ul> <p>Section 6.3 « Protection du milieu humide et hydrique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• changement de titre de la section;</li> <li>• renumérotation et réorganisation des sous-sections.</li> </ul> <p>Section 6.3.1.1 « Végétalisation des rives et des cours d'eau » : nouvelle section.</p> <p>Section 6.3.2.1 « Fossés » : retrait de la longueur sur laquelle un fossé doit être stabilisé de façon permanente lorsqu'il est à proximité d'un plan d'eau et ajout précisant que cette stabilisation s'applique pour les fossés sujet à l'érosion.</p> <p>Section 6.3.2.2 « Fossé de crête » : ajout indiquant que l'ouvrage doit être conçu pour une période de retour de deux ans.</p> <p>Figure 6.3-1 : suppression de la figure et renumérotations des figures suivantes.</p> <p>Section 6.3.2.3 « Gabions » : retrait de la section.</p>

Mise à jour n° 171 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 06 15

**18<sup>e</sup> mise à jour du Tome IV – Abords de route**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6					<p>Section 6.3.2.4 « Trappe à sédiments et berme permanente » : nouvelle section.</p> <p>Section 6.3.3 « Restauration des berges » : nouvelle section.</p> <p>Section 6.3.4 « Aménagement des cours d'eau aux abords des ponceaux » : renumérotation de la section.</p> <p>Section 6.3.4.1 « Lit » : retrait de « durant la période de migration » afin de comprendre que le libre passage du poisson doit être favorisé en tout temps.</p> <p>Section 6.3.4.2 « Rives et berges » : renumérotation de la section et retrait du texte qui se trouve maintenant à la section 6.3.3 « Restauration des berges ».</p> <p>Sections 6.3.4.3 « Bassins successifs » à 6.3.6.3 « Inspection annuelle » : renumérotation des sections.</p> <p>Section 6.6 « Protection du milieu sonore » : retrait de la section.</p>
9	i et ii 3 et 4	2021 06 15 2021 06 15	i et ii 3 et 4	2023 06 15 2021 06 15 2023 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 9.7.1 « Mélange à gazon » : ajout de la teneur en agrostide blanche dans le mélange à gazon utilisé pour l'ensemencement mécanique ou hydraulique.</p>

